

# **REGLEMENT PARTICULIER**

## **« LES RIOZ'TOMNALES » 2018**

### **Article 1**

La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre Vincent COEURDASSIER assisté de Jean SERFATI.

### **Article 2**

Le tournoi est ouvert à tous les joueurs, minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans classés de N3 à NC, licenciés dans les clubs affiliés à la Fédération française de badminton, pourvu qu'ils soient en règle avec ces dernières, et qu'ils soient en possession de leur licence compétition. Le nombre de participant est limité à 180 joueurs, en cas de surnombre le choix des joueurs se fera par ordre d'arrivée des feuilles d'inscriptions (cachet de la poste faisant foi) et du règlement.

### **Article 3**

Tout participant devra avoir acquitté son droit d'inscription auprès de Rioz Bad.

Les séries seront réparties suivant le nombre de participants et seront constituées en fonction du CCPH de la paire et réparties en 4 ou 5 séries si possible.

Pour assurer des tableaux homogènes la limite maximum de la paire sera de 1100 points.

Les organisateurs se réservent le droit de regrouper plusieurs séries dans un même tableau si l'une d'elles se révélait insuffisamment représentée.

Les frais d'inscriptions sont de 13€ pour 1 tableau et 19€ pour 2 Tableaux comprenant la taxe de 2€ prélevés par la FFBad.

### **Article 4**

La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBAD et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par le juge arbitre. Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par la fédération.

### **Article 5**

Les joueurs peuvent s'inscrire dans les deux tableaux maximums.

La compétition est ouverte aux joueurs minimes, cadets, juniors, séniors et vétérans. Tous joueront en catégorie Adulte.

### **Article 6**

Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être déclaré forfait passé un délai de 10 minutes. Le tournoi se joue en 2 sets gagnants de 21 points.

### **Article 7**

Les volants en plumes seront utilisés dans toutes les catégories et à la charge égale entre les joueurs. En cas de litige, le volant officiel est le RSL Tournay 3, qui sera vendu dans la salle. Les volants seront fournis par l'organisateur pour les finales

### **Article 8**

Le temps d'échauffement est fixé à 3 minutes décomptées à partir de l'annonce du match, sauf exception à l'appréciation du juge arbitre. Le temps de repos auquel un joueur a droit entre deux matches est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début du second (premier échange). Il est rappelé que le temps de repos entre les sets est de 2 minutes et de 1 minute lorsque le score atteint pour la première fois 11 dans chaque set. Tout joueur encore en course désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge arbitre ou de l'un de ces adjoints.

### **Article 9**

Tout volant touchant le plafond sera déclaré comme faute. Tout volant touchant un élément suspendu au plafond sera à remettre au service, dans la limite de deux essais, et sera déclaré faute en cours de jeu. Toutefois, si l'élément est difficilement perceptible (filin, ...) le volant sera annoncé let à tout moment.

### **Article 10**

Tous les tableaux se joueront avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe ou en poule unique avec un minimum de 3 équipes. En cas de faible affluence, moins de 3 inscrits dans une série, celle-ci sera soit regroupée avec une autre série, soit annulée.

Lors d'une défaillance de l'un des deux joueurs la paire est déclarée forfait, sauf exception, à l'appréciation du comité d'organisation.

### **Article 11**

La compétition se déroule en auto arbitrage jusqu'aux phases finales et dans la mesure du possible en arbitrage pour les demi-finales et finales.

#### **Article 12**

A l'annonce du match, les adversaires (ou au moins 1 joueur par équipe pour un match de double) doivent se présenter à la table de marque pour pouvoir retirer la feuille de match.

#### **Article 13**

Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent dans la salle une demi-heure avant son premier match et doit pointer à la table de marque dès son arrivée et ce pour chaque jour de la compétition.

Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

#### **Article 14**

Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires utiles au match.

#### **Article 15**

L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant les horaires et ordres des matchs sont données à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité directeur pour le bon déroulement du tournoi.

#### **Article 16**

Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant un match, appelés pour un match, leurs entraîneurs durant les interruptions entre les sets, les organisateurs et les officiels du corps arbitral. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre et lui seul. La règle du coaching durant les sets sera à la seule appréciation du juge-arbitre.

#### **Article 17**

Les inscriptions devront être effectuées par les clubs (une feuille d'inscription par club) et ne seront considérées comme valide qu'après réception du règlement. Les inscriptions doivent être reçues au plus tard le 7 octobre 2018. Au-delà les ajouts ne seront acceptés que s'il ne reste des places disponibles dans les tableaux.

Toutefois, le comité d'organisation se réserve le droit d'examiner et de retenir exceptionnellement toute inscription tardive dans l'intérêt du tournoi. Le tirage au sort sera effectué le 14 octobre 2018.

Les classements CPPH des joueurs seront retenus à la date du 4 octobre 2018.

Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date limite d'inscription. Passé ce délai, ils ne seront remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle ou personnelle impérieuse) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur,...)

#### **Article 18**

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Bourgogne Franche-Comté de Badminton, 4 impasse Jean Perrin - 21300 CHENOVE, par tout moyen prouvant la date de réception.

#### **Article 19**

Le comité directeur en accord avec le juge arbitre se réserve le droit de modifier les poules (et ou) les tableaux si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

#### **Article 20**

Les décisions du juge-arbitre sont sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

#### **Article 21**

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

Votre participation au tournoi implique l'adhésion au Règlement Général des Compétitions et au présent règlement.